



## DECISION

DEC21010

**Marché 2020.11.MT.BAT : Réaménagement de bureaux au Centre Administratif – Lot 4 : Revêtement de sol souple, revêtements muraux et peinture – Avenant n° 1**

Le Maire de Nort-sur-Erdre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles R 2123-4 à R 2123-6, R 2131-12, R 2131-13 et R 2131-18,

Vu la délibération du 15 décembre 2020 au terme de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant la notification du marché en date du 22/10/2020 à l'entreprise SAS HILLAIRE PEINTURE (44150) pour un montant de 21 974,94 € HT €, soit 26 369,93 € TTC,

### D É C I D E

**Article 1** : Dans le cadre des travaux réalisés au centre administratif, des travaux complémentaires de peinture, plaques de plâtre et dépose de papier peint sont nécessaires sur les plafonds, les murs et les boiseries. Le coût supplémentaire représente la somme de 6 602,80 € HT, soit 7 923,36 € TTC. Le montant du marché est porté à 28 577,74 € HT, soit 34 293,29 € TTC.

**Article 2** : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous la forme d'un donner acte. Un extrait en est affiché à la porte de la mairie.

Fait à Nort-sur-Erdre,  
le 25 février 2021

Le Maire,  
Yves DAUVÉ



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa publication, soit de sa notification.

Acte publié à la Mairie le 14 MARS 2021